





La durée d'utilisation des équipements recule fortement en 2020, dans un contexte de recours inédit au télétravail

Résultats de l'enquête menée par la Banque de France en septembre 2020

En 2020, la durée d'utilisation des équipements (DUE) a diminué de 4,9 % dans l'industrie manufacturière. Cette baisse, comparable à celle de l'indice de la production industrielle (IPI), traduit les ajustements effectués par les entreprises face au choc lié à la situation sanitaire.

Le recours au télétravail a fortement augmenté, en particulier dans les grandes entreprises. Cette stratégie s'explique non seulement par la volonté de réduire le risque sanitaire, mais aussi par des enjeux de bien-être au travail. Toutefois, elle est limitée par différents obstacles : l'inadaptation d'une partie des activités au télétravail, le risque de pertes de productivité, ainsi que des difficultés liées à l'accès au numérique.

La mise en œuvre accélérée du télétravail a entraîné un accroissement imprévu des investissements des entreprises durant le premier confinement. Le recours à cette pratique resterait, à l'avenir, durablement plus élevé qu'avant la crise et aurait un impact sur l'investissement et sur l'immobilier d'entreprise.

Pauline LESTERQUY, Laurent BAUDRY, Sylvie TARRIEU
Direction des Études microéconomiques et structurelles
Mathilde GERARDIN, Honorine DEKONINCK, Fabrice HEURTEBIZE, Julien ZORY
Direction des Enquêtes et Statistiques sectorielles

Codes JEL D21, D24 J21, J23

Avec le concours de la direction générale des Services à l'économie et du Réseau et des unités du réseau de la Banque de France

-4.9%

la baisse moyenne de la durée d'utilisation des équipements (DUE) en 2020

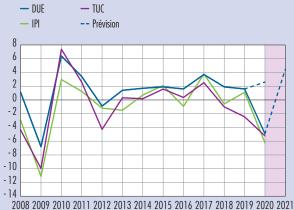
25%

la part des effectifs des entreprises en télétravail durant le confinement de mars 2020

54%

la part des entreprises anticipant une pratique du télétravail plus importante qu'avant la crise Variations de la durée d'utilisation des équipements (DUE), de l'indice de la production industrielle (IPI) et du taux d'utilisation des capacités de production (TUC)

(glissement annuel en septembre, en %)



Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus (DUE);

entreprises de l'industrie manufacturière (IPI et TUC). Sources : Banque de France (DUE et TUC) et Insee (IPI).







1 La durée d'utilisation des équipements chute en septembre 2020 mais rebondirait en 2021

L'enquête de la Banque de France sur les conditions de production ¹ informe sur les ajustements à court terme effectués par les entreprises pour répondre rapidement à l'évolution de la demande. Face à une hausse ou une baisse non anticipée de la demande, les entreprises s'ajustent dans un premier temps via le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) et la durée d'utilisation des équipements (DUE). Elles adaptent ensuite la quantité demandée de travail et de capital – cf. notamment l'étude de Cette, Lecat et Jiddou (2016), qui s'appuie sur ces données d'enquête.

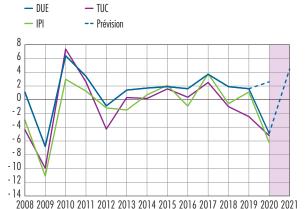
La DUE suit le repli de l'activité industrielle

En septembre 2020, la DUE recule de 4,9 % sur un an, après une hausse de 1,6 % en glissement annuel en septembre 2019 (cf. graphique 1). À la suite de cette baisse inopinée en 2020, la DUE s'établit à un niveau inférieur de 7,5 points aux prévisions de DUE des entreprises en 2019 pour 2020². La réduction de la DUE est comparable à celle de l'activité industrielle, mesurée par l'indice de la production industrielle (IPI) sur la même période. Le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) diminue également, passant de de 77,1 % en septembre 2019 à 73,1 % en septembre 2020. Ces données indiquent un retournement de conjoncture lié à la crise sanitaire et un ralentissement de l'activité qui perdure en septembre 2020.

Les anticipations des entreprises interrogées sont plutôt positives quant à l'évolution de la DUE, qui connaîtrait un rebond en 2021 + 4.4%).

G1 Variations de la durée d'utilisation des équipements (DUE), de l'indice de la production industrielle (IPI) et du taux d'utilisation des capacités de production (TUC)

(glissement annuel en septembre, en %)



Champ: Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus (DUE); entreprises de l'industrie manufacturière (IPI et TUC). Lecture: Entre septembre 2019 et septembre 2020, la DUE diminue de 4,9%, l'IPI de 6,2% et le TUC de 5,2%. Notes: Pour le calcul de la variation de la DUE et du TUC, les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise. La prévision 2020 figure sur fond parme. Sources: Banque de France (DUE et TUC) et Insee (IPI).

L'effet de la crise est hétérogène selon les tailles d'entreprise et les secteurs (cf. graphique 2 *infra*). En 2020, les grandes entreprises réduisent leur DUE de façon plus marquée (– 5,9%) que les petites et moyennes entreprises (PME, – 4,1%), mais les premières anticipent un rebond plus important en 2021 (+ 5,3%), contre + 3,8% pour les PME³. Les entreprises du secteur des matériels de transport diminuent leur DUE plus nettement que dans le reste de l'industrie, avec une baisse de 14,6% entre 2019 et 2020. Ce secteur anticipe également le rebond le plus fort en taux de variation, de + 7,4% en 2021 4.

¹ L'enquête sur les conditions de production a été publiée jusqu'en 2019 sous le nom d'« enquête sur la durée d'utilisation des équipements ». Cette enquête est l'unique enquête en France à cibler la DUE. La durée moyenne d'utilisation des équipements correspond au nombre moyen d'heures durant lesquelles les équipements sont utilisés au cours d'une semaine de référence définie en septembre. Les entreprises interrogées répondent à la question suivante : « Quelle est la variation de la durée d'utilisation de vos équipements sur les douze derniers mois (la semaine du 7 au 11 septembre 2020 par rapport à la semaine du 2 au 8 septembre 2019) ? ». Pour plus de détails, se reporter à l'annexe méthodologique à la fin de cet article.

² Cf. Nevoux et al. (2020), « En progression jusqu'en 2019, la durée d'utilisation des équipements devrait fléchir en 2020 », Bulletin de la Banque de France, n° 229/2, mai-juin.

³ Les petites et moyennes entreprises (PME) sont définies par une taille d'effectif de 20 à 499 salariés. Les grandes entreprises sont définies par une taille d'effectif de 500 salariés ou plus.

⁴ Le rebond reste très partiel en niveau (de l'ordre de 45% du recul de l'activité subi en 2020 si l'on raisonne en base 100 pour le niveau de 2019, soit un niveau de production de 85,4 en 2020 et de 91,7 en 2021).







G2 Variation de la durée d'utilisation des équipements (DUE)

(glissement annuel en septembre, en %)

a) Par taille d'entreprise

- Ensemble
- Petites et moyennes entreprises (20 à 499 salariés)
- Grandes entreprises (500 salariés ou plus)
- Prévision

 10

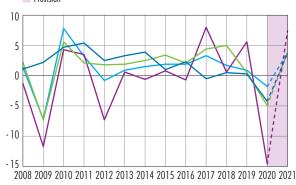
 5

 0

 -10

b) Par secteur d'activité

- Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac
- Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines
- Matériels de transport
- Autres produits industriels
- Prévision



Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021

Lecture : a) Entre septembre 2019 et septembre 2020, la DUE diminue de 4,9% dans l'industrie manufacturière; b) Entre septembre 2019 et septembre 2020, la DUE diminue de 14,6% dans le secteur des matériels de transport.

Notes : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique). La prévision 2020 figure sur fond parme.

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

Pour ajuster la DUE et optimiser l'utilisation de leur stock de capital ⁵, les entreprises peuvent modifier la durée de travail de leurs employés ou leur recours au travail posté, un mode d'organisation du travail intensif où plusieurs opérateurs se relaient sur le même poste pour optimiser l'utilisation des équipements ⁶.

ENCADRÉ 1

Le recours au travail posté varie selon la conjoncture mais se maintient dans l'ensemble

Le travail posté correspond à un mode d'organisation du travail pour lequel un même poste ou un même ensemble de postes est occupé, par rotation, par des effectifs différents d'équipes distinctes. En 2020, 77% des entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus recourent au travail posté. La part des effectifs en travail posté représente en moyenne 31% des effectifs totaux des entreprises. Ces proportions sont en légère baisse par rapport à l'an passé (– 2 points).

.../...

⁵ L'allongement de la DUE est en général d'autant plus avantageux que les coûts fixes de production sont élevés, puisqu'il permet de baisser le coût moyen d'une unité produite.

⁶ Pour plus de détails, se reporter à l'annexe méthodologique.







Comme les années précédentes, la part des entreprises recourant au travail posté est particulièrement élevée au sein des grandes entreprises (93%) par rapport aux PME (64%). La part des entreprises utilisant le travail posté dans le secteur des matériels de transport est également bien plus importante (89%) que dans les autres secteurs (cf. tableau).

Les entreprises recourant au travail posté mobilisent ainsi une part importante de leurs effectifs (40 % en moyenne). Parmi les travailleurs postés, la moitié est en travail posté discontinu et l'autre moitié est en travail posté semicontinu (12 points de pourcentage) ou en travail posté continu (8 points de pourcentage).

Quelle que soit la taille ou le secteur d'activité, le travail posté discontinu est toujours le mode d'organisation privilégié, suivi du travail posté semi-continu puis du travail posté continu. Plus précisément, la répartition de ces modes d'organisation varie peu avec la taille d'entreprise, mais elle varie entre les secteurs. En particulier, l'utilisation du travail posté discontinu est relativement plus fréquente dans les entreprises de l'agroalimentaire (C1), tandis que le travail posté continu est relativement plus fréquent dans le secteur des autres produits industriels (C5).

Part des entreprises recourant au travail posté et part des effectifs concernés, par taille d'entreprise et secteur d'activité en 2020

| - 1 | lan | 0/ |
|-----|-----|----|
| _ | ıen | /0 |

| (en /o) | | | | | | | | | |
|--|---|--|--------------------|------------------|---------|--|--------------------|------------------|---------|
| | Part des entreprises recourant au travail posté | Part des effectifs en travail posté au sein de toutes les entreprises | | | | Part des effectifs en travail posté au sein des entreprises recourant au travail posté | | | |
| | | Total | dont discontinu | semi- continu | continu | Total | dont discontinu | semi- continu | continu |
| Ensemble | 77 | 31 | 15 | 10 | 6 | 40 | 20 | 12 | 8 |
| Par taille d'entreprise | | | | | | | | | |
| Petites et moyennes entreprises (20 à 499 salariés) | 64 | 29 | 14 | 9 | 6 | 45 | 22 | 14 | 9 |
| Grandes entreprises (500 salariés ou plus) | 93 | 34 | 1 <i>7</i> | 10 | 8 | 37 | 18 | 11 | 8 |
| Par secteur d'activité | | | | | | | | | |
| Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (C1) | 78 | 35 | 24 | 8 | 3 | 45 | 31 | 10 | 4 |
| Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (C3) | 68 | 23 | 10 | 7 | 6 | 34 | 14 | 11 | 9 |
| Matériels de transport (C4) | 89 | 30 | 15 | 13 | 2 | 34 | 1 <i>7</i> | 14 | 3 |
| Autres produits industriels (C5) | 77 | 33 | 14 | 10 | 9 | 43 | 18 | 13 | 12 |

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Lecture: En septembre 2020, la proportion des entreprises recourant au travail posté est de 77%, la proportion des effectifs en travail posté au sein de toutes les entreprises est de 31% et la proportion des effectifs en travail posté au sein des entreprises recourant au travail posté est de 40%.

Note : Les pondérations tiennent comptent du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

1 Pour plus de détails, se reporter à l'annexe méthodologique.

La durée hebdomadaire du travail diminue

Une autre marge d'ajustement à la baisse de la DUE est la durée hebdomadaire du travail, qui diminue, de 36,4 heures en moyenne en 2019 à 36,0 heures en 2020 (cf. graphique 3 *infra*).

La situation est assez similaire dans les PME et dans les grandes entreprises. La baisse est plus marquée dans le secteur des équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (C3): – 1,8%, contre – 1,0% dans les autres secteurs de l'industrie manufacturière.



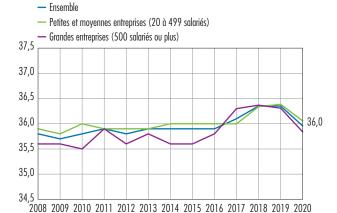




G3 Durée hebdomadaire du travail

(en heures)

a) Par taille d'entreprise



b) Par secteur d'activité

- Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac
- Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines
- Matériels de transport



Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

2 Le recours au télétravail dans l'industrie manufacturière a fortement augmenté et s'est intensifié durant le premier confinement

Étant donné le caractère exceptionnel de l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, un bloc de questions spécifiques a été ajouté concernant la pratique du télétravail dans les entreprises du secteur manufacturier.

Un choc de télétravail à court terme

L'enquête sur les conditions de production de la Banque de France met en évidence un choc de télétravail dans l'industrie manufacturière durant le premier confinement : alors que la pratique était auparavant très occasionnelle – elle ne concernait que 3 % de l'effectif en moyenne –, près d'un quart de l'effectif des entreprises a pratiqué le télétravail durant le premier confinement de mars-avril 2020 (cf. graphique 4 infra). Par ailleurs,

les effectifs placés en télétravail l'ont été de manière plus intensive : environ quatre jours de télétravail par semaine en moyenne pendant le confinement de mars 2020, contre un jour auparavant.

L'ampleur du choc a été plus importante dans les grandes entreprises, avec jusqu'à un tiers de l'effectif en télétravail durant le premier confinement, contre seulement 6 % de l'effectif auparavant. Les PME (effectif de 20 à 499 salariés) ont aussi accru le recours à cette pratique, avec 19 % de l'effectif en télétravail au plus haut durant le premier confinement. Les secteurs des matériels de transport (C4) et des équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (C3) sont particulièrement concernés par cet essor du télétravail, avec 35 % de leur effectif en télétravail durant le premier confinement.

Le déconfinement en mai 2020 s'est accompagné d'un recul du télétravail 8. Ce dernier ne concernait plus

⁸ Cette dynamique est documentée sur l'ensemble des secteurs par l'enquête « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre » (Acemo), qui indique que 12% des salariés étaient en télétravail en moyenne durant la semaine du 21 septembre 2020 (18% dans les entreprises de plus de 500 salariés et 5% dans les entreprises de 10 à 19 salariés), après 25% durant le premier confinement. Toutefois, les estimations de l'effectif en télétravail dans les secteurs de l'industrie manufacturière de l'enquête sur les conditions de production suggèrent des proportions plus faibles que l'enquête Acemo : 3,5% contre 5,6% dans le secteur C1, 12,9% contre 18,2% dans le secteur C3, 12,4% contre 20,3% dans le secteur des matériels de transport (C4), et 7,3% contre 7,9% dans le secteur des autres produits industriels (C5). Les résultats ne sont toutefois pas directement comparables, car la semaine de référence de l'Acemo est différente (semaine du 21 septembre) et car l'Acemo couvre en outre des entreprises plus petites (dès 10 salariés ou plus); or 79% des entreprises de 10 à 19 salariés n'avaient aucun salarié en télétravail durant cette semaine de référence et 5% seulement de l'effectif total de ces entreprises était alors en télétravail.



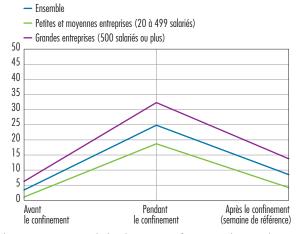




G4 Part de l'effectif en télétravail

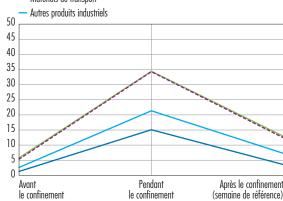
(moyenne pondérée, en %)

a) Par taille d'entreprise



b) Par secteur d'activité

- Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac
- Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines
- -- Matériels de transport



Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

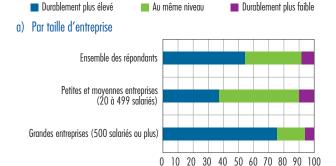
qu'un peu moins de **9% de l'effectif** des entreprises de l'industrie manufacturière durant la semaine du 7 au 11 septembre 2020. Il faut cependant noter que cette part reste élevée par rapport au niveau d'avant-crise, et notamment pour une période de rentrée après les congés d'été – et avant de nouvelles mesures restrictives à partir d'octobre. De même, l'intensité du recours au télétravail sur les postes éligibles a diminué entre le premier confinement et septembre pour s'établir à **deux jours par semaine en moyenne** 9 durant la période de référence en septembre. Cette dynamique est assez homogène entre les différents secteurs et tailles d'entreprises.

Un changement structurel durable des modes d'organisation du travail ?

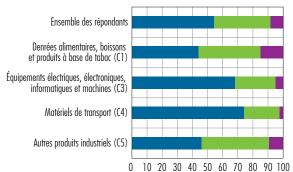
Dans l'industrie manufacturière, 54% des entreprises interrogées prévoient que le recours au télétravail sera durablement plus élevé qu'avant le premier confinement (cf. graphique 5). Cette expansion du télétravail concernerait particulièrement les grandes entreprises de 500 salariés et plus, qui sont un peu plus de 75% à anticiper une pratique durablement plus élevée qu'avant la crise. Les PME sont moins fréquemment concernées – seulement 37% d'entre elles prévoient une hausse durable de cette pratique dans leur entreprise.

G5 Anticipations sur la pratique future du télétravail

(en %, par rapport à la situation avant le premier confinement Covid-19)



b) Par secteur d'activité



Champ: Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus. Note: Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

9 La modalité « deux jours » est aussi, dans l'enquête sur les conditions de production, la réponse la plus fréquente (mode de la distribution).







Si la dynamique est observée dans tous les secteurs, les entreprises des matériels de transport (C4) et des autres produits industriels (C5) sont les plus affectées par ce changement, avec environ 70% d'entre elles qui envisagent une hausse durable du télétravail.

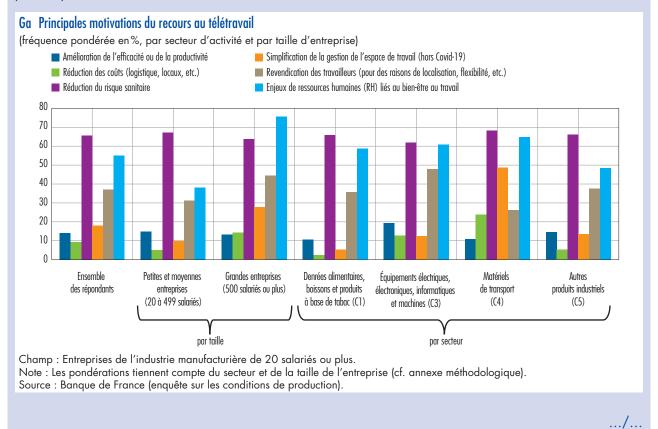
Parmi les entreprises qui anticipent une hausse durable du télétravail par rapport à la situation d'avant confinement, une grande majorité d'entre elles (84%) prévoient d'accroître le nombre de jours télétravaillés, dont la moitié prévoit dans le même temps d'augmenter le

nombre de postes éligibles au télétravail. Elles sont 41% à envisager d'accroître l'intensité de la pratique pour les postes déjà éligibles sans l'élargir à de nouveaux postes, une fréquence stable par taille d'entreprises. Cette stratégie est plus fréquente dans certains secteurs, en particulier dans le secteur des matériels de transport (60% des entreprises concernées). Les PME envisagent plus fréquemment que les grandes entreprises d'accroître le nombre de postes éligibles sans augmenter pour autant l'intensité de la pratique (qui resterait occasionnelle).

ENCADRÉ 2

Les facteurs explicatifs de la stratégie du télétravail dans l'industrie manufacturière varient selon les secteurs

Pour la grande majorité des entreprises (66 %), quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, le recours au télétravail permet d'abord de réduire le risque sanitaire (cf. graphique a). Les enjeux de ressources humaines constituent le deuxième motif le plus cité, et même le plus fréquemment cité par les grandes entreprises de plus de 500 salariés (76 % d'entre elles). Les revendications des travailleurs (pour des raisons de flexibilité des horaires ou de localisation par exemple) viennent en troisième position, sauf dans le secteur des matériels de transport, qui se distingue par des enjeux forts de simplification de la gestion de l'espace de travail, pour près de 50 % des entreprises. Ce constat rejoint l'observation sur les anticipations de changements de locaux et de bureaux plus fréquentes dans ce secteur.





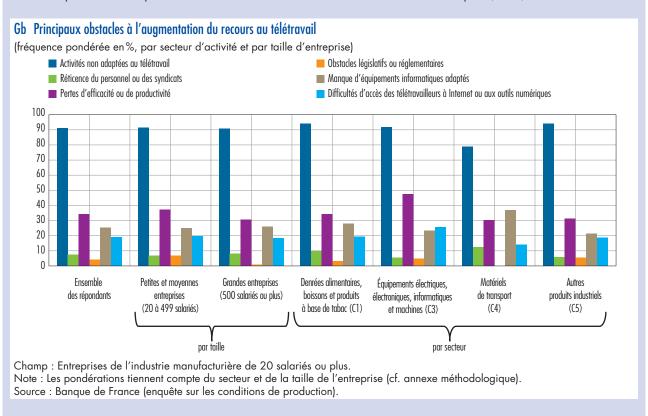




L'un des principaux obstacles à l'expansion du télétravail, cité par 91 % des entreprises, serait l'inadaptation des activités au télétravail (cf. graphique b). Ce résultat est peu étonnant dans le secteur de l'industrie manufacturière, où le recours au télétravail est impossible à mettre en œuvre sur certains postes et en particulier dans les activités directement liées à la production. Ainsi, pour les entreprises pratiquant le télétravail durant la semaine du 7 au 11 septembre 2020, alors qu'environ 28 % des effectifs étaient en télétravail dans les directions de « Finance et comptabilité » et « Marketing et commercial », le télétravail ne concernait que 3 % effectifs dans la fonction « Production » et 10 % des effectifs de la direction « Logistique ».

La crainte de la réduction de l'efficacité ou de la productivité est le second obstacle le plus fréquemment cité par les entreprises. Si le débat concernant l'impact du télétravail sur la productivité reste ouvert ¹, on peut cependant noter que 34% des entreprises de l'industrie manufacturière considèrent le risque de pertes d'efficacité et de productivité comme l'un des obstacles principaux au développement du travail. Toutefois, pour 14% d'entre elles, le télétravail générerait des gains de productivité ou d'efficacité qui justifieraient son expansion. Le secteur des équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (C3) est particulièrement clivé sur la question de l'impact sur la productivité puisque, par rapport au reste du secteur manufacturier, il présente à la fois davantage d'entreprises qui le voient comme un fort obstacle au développement du télétravail (47%) et davantage d'entreprises qui le considèrent au contraire comme l'une des motivations principales du recours au télétravail (19%).

Les motifs liés au numérique constituent un troisième obstacle important à l'expansion du télétravail dans les entreprises, puisque 25% d'entre elles citent un manque d'équipements informatiques adaptés et 19% rapportent des difficultés d'accès des télétravailleurs à Internet ou aux outils informatiques. Le manque d'équipements informatiques se fait en particulier ressentir dans le secteur des matériels de transport (37%)



1 Pour une discussion sur le lien entre télétravail et productivité du travail, cf. Bergeaud et Cette (2021).







Quels effets sur la dynamique des investissements informatiques et sur l'immobilier de bureau?

L'expansion du télétravail nécessite des investissements (matériel informatique, logiciels, sécurité, serveurs, etc.). Le confinement aurait en partie accéléré l'adoption du numérique par les entreprises. Près de 46% des entreprises de l'industrie manufacturière indiquent avoir procédé à des investissements non prévus en matériel informatique et logiciel pour le télétravail durant le confinement de mars 2020 : elles sont 41% parmi les PME et 52% parmi les grandes entreprises de plus de 500 salariés.

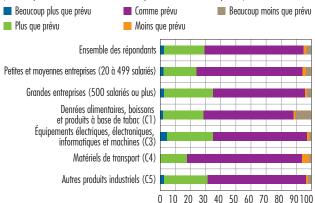
La part des entreprises qui prévoient d'augmenter ces investissements informatiques – plus ou beaucoup plus que prévu – à horizon de cinq ans est de 29% dans l'industrie manufacturière (cf. graphique 6). Elle est plus importante pour les entreprises qui citent le manque de matériel informatique comme l'un des principaux obstacles au développement du télétravail dans leur entreprise (cf. encadré 2 supra) : 39% d'entre elles, contre 25% de celles n'ayant pas cité ce motif.

La question des effets de l'expansion du télétravail sur la demande en immobilier d'entreprise reste en débat, d'autant que les hausses d'activité anticipée peuvent compenser la baisse des besoins en bureaux ¹¹. Dans l'industrie, plus de 10% des entreprises anticipent un changement d'occupation de bureaux ou locaux lié au télétravail. Ce sont pour la plupart des grandes entreprises de plus de 500 salariés : elles seraient 18% et 3% à envisager respectivement de libérer ou de déménager des bureaux ou locaux (cf. graphique 7). Ces changements interviendraient à très court terme (moins d'un an) pour 13% d'entre elles, à horizon d'un à deux ans pour 34% d'entre elles, et plutôt à horizon de deux à cinq ans pour 51% d'entre elles.

Cette statistique au niveau de l'industrie manufacturière refléterait avant tout les évolutions dans le secteur des matériels de transport. En effet, le panorama par secteur va de nouveau dans le sens d'une vraie restructuration stratégique dans le secteur des matériels de transport, avec 37% des entreprises qui prévoient de libérer des locaux en lien avec le télétravail. Ces changements seraient réalisés à horizon d'un à deux ans pour 29% d'entre elles, et de deux à cinq ans pour la grande majorité des entreprises opérant dans ce secteur (65%). Les autres secteurs seraient moins concernés. Enfin, plus de 20% des entreprises indiquent être dans l'incertitude sur cette question.

G6 Investissements prévus à horizon de cinq ans en matériel informatique et dans les logiciels pour développer le télétravail

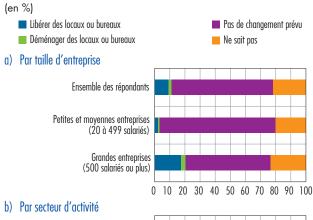
(en%, par secteur d'activité et par taille d'entreprise)

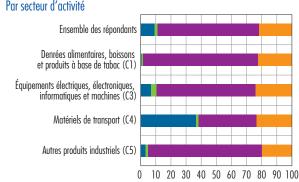


Champ: Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus. Note: Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

G7 Anticipations sur les changements d'occupation de bureaux et locaux liés au télétravail





Champ: Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus. Note: Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

11 Cf. Bergeaud et Ray (2021), Bloc-notes Éco, Banque de France, n° 199, janvier.







Bibliographie

Bergeaud (A.) et Cette (G.) (2021)

« Télétravail : quels effets sur la productivité? », *Bloc-notes Éco*, Banque de France, n° 198, janvier.

Consulter le billet

Bergeaud (A.) et Ray (S.) (2021)

« Les transformations économiques liées au télétravail », Bloc-notes Éco, Banque de France, n° 199, janvier. Consulter le billet

Cette (G.), Lecat (R.) et Jiddou (A. O. A.) (2016)

« How do firms adjust production factors to the cycle? », The B.E. Journal of Macroeconomics, vol. 16, n° 2, p. 361-394.

Dares (2020)

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19, direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques, octobre.

Nevoux (S.), Gerardin (M.) et al. (2020)

« En progression jusqu'en 2019, la durée d'utilisation des équipements devrait fléchir en 2020 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 229/2, mai-juin. *Télécharger le document*







Annexe

Précisions méthodologiques

L'enquête sur les conditions de production de la Banque de France

La Banque de France, par l'intermédiaire des unités de son réseau, conduit depuis 1989 une enquête annuelle auprès des entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus sur leurs conditions de production. La durée moyenne d'utilisation des équipements (DUE) correspond au nombre moyen d'heures durant lesquelles les équipements sont utilisés au cours d'une semaine de référence définie en septembre. La DUE est un élément d'analyse de l'utilisation du capital et, par suite, de la rentabilité des entreprises, dans la mesure où elle influe sur le coût d'amortissement des équipements productifs. Elle dépend à la fois du mode d'organisation du travail et de la durée moyenne du travail. Cette enquête s'avère particulièrement utile pour apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'industrie manufacturière.

L'enquête est mise en œuvre chaque année au mois de septembre, et ses **questions** portent sur :

- les variations passées et prévues de la DUE;
- le recours au travail posté et sa composition;
- le niveau des effectifs et la durée hebdomadaire moyenne du travail sur l'année en cours et l'année précédente;
- les obstacles à l'allongement de la DUE (non inclus dans le questionnaire en 2020, du fait du caractère exceptionnel de la période);
- le taux d'utilisation des capacités de production (TUC), sans embauche supplémentaire.

Le **travail posté** recouvre trois modalités d'organisation du travail :

- le travail posté discontinu : un arrêt chaque jour;
- le travail posté semi-continu : un arrêt par semaine ;
- le travail posté continu : aucun arrêt de la production pendant la semaine, éventuellement un arrêt annuel.

La **semaine de référence** pour les entreprises interrogées est celle du 7 au 11 septembre pour l'année 2020 (après celle du 2 au 8 septembre pour l'année 2019). Si elle n'est pas adaptée, l'entreprise est autorisée à choisir une autre semaine du même mois.

Pour cette édition 2020, de nouvelles questions ont été ajoutées dans un bloc thématique. Cette partie de l'enquête comporte 10 questions sur la pratique du télétravail au sein des entreprises et sur son évolution en 2020, les motivations de son recours et les obstacles à son développement, ainsi que les impacts passés et anticipés sur les investissements en matériel informatique et sur l'occupation de bureaux et locaux.

Le **télétravail** est un mode d'organisation du travail où le salarié fait un usage professionnel intensif de l'informatique, dans le cadre d'une activité de travail localisée à l'extérieur de son entreprise. Le périmètre de l'enquête concerne à la fois le télétravail à domicile et le télétravail nomade. Sont considérés les effectifs hors intérim ayant effectué au moins une journée de télétravail (ou deux demi-journées) en moyenne sur la période concernée. Les **périodes de référence** pour suivre l'évolution de l'effectif en télétravail sont définies comme suit : la période du 6 au 31 janvier 2020 pour la période « avant le confinement », et la semaine du premier confinement durant laquelle la part des effectifs en télétravail dans l'entreprise a été la plus élevée pour la période « au maximum pendant le confinement ».

- 1. Quelle était la part (en %) de vos effectifs en télétravail durant la période concernée ?
 - a. Avant le confinement
 - b. Au maximum pendant le confinement
 - c. Pendant la semaine du 7 au 11 septembre 2020
- 2. Pour les effectifs en télétravail, quel était, en moyenne, le nombre de jour(s) télétravaillé(s) par semaine, durant la période concernée?
 - a. Avant le confinement
 - b. Au maximum pendant le confinement
 - c. Pendant la semaine du 7 au 11 septembre 2020







- 3. Par rapport à la situation d'avant confinement, prévoyez-vous dans le futur que la pratique du télétravail dans votre établissement sera :
 - Durablement plus élevée
 - Au même niveau qu'avant le confinement
 - Durablement plus faible
- 4. Si vous anticipez que la pratique du télétravail sera durablement plus élevée, prévoyez-vous :
 - D'élargir le nombre de postes éligibles au télétravail
 - D'accroître le nombre de jours par mois réalisés en télétravail pour les postes déjà éligibles
 - Les deux
- Quelles sont selon vous les motivations pour votre entreprise qui justifient le recours au télétravail? (Trois choix maximum.)
 - Amélioration de l'efficacité ou de la productivité
 - Réduction des coûts (locaux, logistique, etc.)
 - Réduction du risque sanitaire
 - Simplification de la gestion de l'espace de travail (hors Covid-19)
 - Revendication des travailleurs (pour des raisons de localisation, flexibilité, etc.)
 - Enjeux de ressources humaines (RH) liés au bien-être au travail
- 6. Quels sont selon vous les obstacles à l'augmentation du recours au télétravail dans votre établissement? (Trois choix maximum.)
 - Activités non adaptées au télétravail
 - Réticence du personnel ou des syndicats
 - Pertes d'efficacité ou de productivité
 - Obstacles législatifs ou réglementaires
 - Manque d'équipements informatiques adaptés
- 7. Pour chacun des départements ou fonctions suivantes (si applicable), indiquez approximativement la part (en%) des effectifs en télétravail durant la semaine du 7 au 11 septembre 2020.

- a. Direction et administration générale
- b. Finance et comptabilité
- c. Ressources humaines
- d. Logistique
- e. Achat
- f. Production
- g. Recherche et développement
- h. Marketing et commercial
- 8. Avez-vous procédé à des investissements non prévus en matériel informatique et logiciel pendant le confinement, pour assurer le télétravail de vos salariés?
 - Oui
 - Non
- 9. Durant les cinq prochaines années, dans quelle mesure comptez-vous investir en matériel informatique et dans les logiciels pour accroître le recours au télétravail?
 - Beaucoup plus que prévu
 - Plus que prévu
 - Comme prévu
 - Moins que prévu
 - Beaucoup moins que prévu
- 10. a. Prévoyez-vous de modifier votre occupation de bureaux ou locaux du fait du recours au télétravail dans votre établissement?
 - Oui : libérer des locaux ou bureaux
 - Oui : libérer et déménager des locaux ou bureaux
 - -Non
 - Ne sait pas
 - b. Si oui, à quelle échéance?
 - Moins de 1 an
 - 1 à 2 ans
 - 2 à 5 ans
 - Plus de 5 ans
 - Ne sait pas







Le **champ de l'échantillon** est constitué des entreprises appartenant aux secteurs suivants :

- denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (catégorie NES A17 « C1 », représentant 16,2% des effectifs des entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus en 2018);
- équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (« C3 », 17,8%);
- matériels de transport (« C4 », 16,8%);
- autres produits industriels (« C5 », 49,2%).

Les résultats de l'enquête sont pondérés à partir des statistiques exhaustives d'effectifs les plus récentes (relatives à l'année 2018) fournies par l'Insee. En 2020, le taux de couverture de l'échantillon en matière d'effectifs est en hausse à 13,4%, après 12,5% en 2019 et 13,2% en 2018. Cette hausse s'explique par la baisse du nombre de répondants appartenant à des entreprises de grande taille au profit d'entreprises de taille plus réduite (cf. tableau).

La **taille des entreprises** est définie en fonction des effectifs employés, y compris les intérimaires. Une petite ou moyenne entreprise emploie 20 à 499 salariés; une grande entreprise 500 salariés ou plus.

1703 questionnaires ont été collectés dans le cadre de l'enquête sur les conditions de production en 2020. Parmi ces questionnaires, moins d'une centaine ont été exclus de l'étude en raison : i) de l'existence de questionnaires correspondant à plusieurs établissements d'une même entreprise (ces questionnaires ont été fusionnés de sorte à conserver une seule observation par entreprise); ii) de questionnaires dont le secteur ou l'effectif ne correspondait pas au champ de l'enquête (20 salariés ou plus dans l'industrie manufacturière); et iii) de questionnaires dont l'indication sur la variation de la durée d'utilisation des équipements était manquante. Au final, l'étude porte sur 1620 questionnaires et entreprises.

Les variables présentées dans cet article sont **pondérées** par le produit de deux ratios : i) l'effectif de l'entreprise rapporté à l'effectif total de l'ensemble des entreprises de

Description de la population totale et de l'échantillon de l'enquête sur les conditions de production, par taille d'entreprise et secteur d'activité en 2020

(nombre en unité, part en%)

| | Population totale | | | | Échantillon de l'enquête sur les conditions de production | | | | | |
|--|-------------------|--------------|------------|---------------|---|-------|-----------|-------|------------------------|--|
| | Entreprises | | Effectifs | | Entreprises | | Effectifs | | Taux de couverture | |
| | Nombre | Part | Nombre | Part | Nombre | Part | Nombre | Part | en matière d'effectifs | |
| Total | 15905 | 100,0 | 2145313 | 100,0 | 1620 | 100,0 | 286338 | 100,0 | 13,4 | |
| Par taille d'entreprise | | | | | | | | | | |
| Petites et moyennes entreprises (20 à 499 salariés) | 15274 | 96,0 | 1 179 57 1 | 55,0 | 1 523 | 94,0 | 163459 | 57,1 | 13,9 | |
| Grandes entreprises (500 salariés ou plus) | 631 | 4,0 | 965742 | 45,0 | 97 | 6,0 | 122880 | 42,9 | 12,7 | |
| Par secteur d'activité | | | | | | | | | | |
| Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (C1) | 2505 | 1 <i>5,7</i> | 347 147 | 16,2 | 193 | 11,9 | 39345 | 13,7 | 11,3 | |
| Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (C3) | 2573 | 16,2 | 382 296 | 1 <i>7,</i> 8 | 299 | 18,5 | 54752 | 19,1 | 14,3 | |
| Matériels de transport (C4) | 714 | 4,5 | 360368 | 16,8 | 93 | 5,7 | 53 567 | 18,7 | 14,9 | |
| Autres produits industriels (C5) | 10113 | 63,6 | 1055502 | 49,2 | 1035 | 63,9 | 138673 | 48,4 | 13,1 | |

Champ: Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Lecture: En 2020, au sein de la population totale, le nombre d'entreprises parmi les petites et moyennes entreprises est de 15274, la proportion des petites et moyennes entreprises au sein de l'ensemble des entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus 96,0%, les effectifs au sein des petites et moyennes entreprises sont de 1179571 et la proportion des effectifs des petites et moyennes entreprises au sein des effectifs de l'ensemble des entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus 55,0%. En 2020, la proportion des effectifs de l'échantillon de l'enquête sur la DUE au sein des effectifs de la population totale est de 13,4%. Sources: Insee (population totale) et Banque de France (enquête sur les conditions de production).







l'enquête sur les conditions de production appartenant à la même classe de taille d'entreprise et au même secteur d'activité (NES A17) que l'entreprise en question; ii) l'effectif total de l'ensemble des entreprises de l'économie française appartenant à cette même classe de taille et à ce même secteur d'activité, rapporté à l'effectif total de l'ensemble des entreprises de l'économie française de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus. Cette pondération est elle-même calculée à partir des statistiques exhaustives d'effectifs les plus récentes (relatives à l'année 2018) fournies par l'Insee (cf. tableau supra).

Éditeur

Banque de France

Directeur de la publication Gilles Vaysset

Rédaction en chef

Corinne Dauchy

Secrétaire de rédaction

Alexandre Capony

Réalisation Studio Création

Direction de la Communication

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France https://publications.banque-france.fr/

Rubrique « Abonnement »









